



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION THÉORIQUE RELATIVE A LA RÉALISATION DE LA CASTRATION AVEC ANESTHÉSIE LOCALE ET ANALGÉSIE DES PORCS DOMESTIQUES MÂLES ÂGÉS DE SEPT JOURS OU MOINS PAR LES DÉTENTEURS ET LEURS SALARIÉS

Arrêté modifié du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection  
des porcs, annexe, point 9

Instruction DGAL/SDSBEA/2021 866 du 18 novembre 2021 relative aux modalités  
d'encadrement de la dérogation de la castration chirurgicale des porcelets sous anesthésie  
locale et analgésie par les détenteurs et leurs salariés.

[Document sans durée de validité à présenter sur demande des autorités compétentes](#)

### ELEVEUR OU SALARIÉ D'ELEVAGE AYANT SUIVI LA FORMATION THÉORIQUE (e-learning)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal / Commune : .....

Date de réalisation de la formation théorique (e-learning): .....

### VÉTÉRINAIRE, TECHNICIEN OU ELEVEUR ATTESTANT DU SUIVI DE LA FORMATION THÉORIQUE

Nom - prénom : .....

Numéro d'inscription au tableau de l'ordre des vétérinaires (le cas échéant) : .....

Nom de l'entreprise représentée par le technicien (le cas échéant): .....

Adresse : .....

Code Postal / Commune : .....

Téléphone : ..... Cachet et signature :

Courriel : .....